

DÉLIBÉRATION

N° 20191105-02

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71

Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :

contact@cctdm.fr

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix délibérantes :

Conseillers représentés :

9

Total votants:

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président Date de la convocation : 29 octobre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le mardi 5 novembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Alain CHASSAGNE, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s: André IMBERDIS, Eric CABROLIER, Serge THEALLIER, Carine BRODIN.

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur: Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20191105-20191105_02-BF

Regu le 18/11/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu l'instruction M14 pour le budget Ordures Ménagères,

Vu la délibération 20190411-32 du 11/04/2019 approuvant le budget primitif 2019,

Vu la décision modificative n°1 du 27/06/2019 portant sur le budget déchets ménagers

Considérant qu'il a été procédé à une reventilation plus précise du personnel issu du budget principal et désormais affecté au budget déchets ménagers, il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires pour réajuster les crédits votés au budget primitif.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la décision modificative telle que figurant ci-dessous :

Fonctionnement, dépenses

Chapitre	Montant en euros
022 'Dépenses imprévues '	-80 000,00 €
022 'Dépenses imprévues'	-80 000,00 €
012 'Charges de personnel'	110 000,00 €
6215 'Personnel affecté à la collectivité de rattachement'	110 000,00 €

TOTAL EN EUROS 30 000,00 €

Fonctionnement, recettes

Chapitre	Montant en euros
013 'Atténuations de charges de personnel'	30 000,00 €
6479 'Remboursement sur autres charges sociales'	30 000,00 €

TOTAL EN EUROS

30 000,00 €

TOTAL VOTANTS: 54 TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54 Conseillers présents : 45 Pour: 54

Représentés: 9

Non-participation:

Abstention:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon